

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu les approbations requises par la loi, le tout tel que ci-après indiqué :

RÈGLEMENT NUMÉRO 916-24

« Règlement autorisant un emprunt de 457 300 \$ (quatre cent cinquante-sept mille trois cents dollars) pour la confection des plans et devis concernant la réfection de l'égout sanitaire, de l'aqueduc et de la chaussée, et la construction d'un égout pluvial sur la rue Laurier »

Avis de motion : 10 septembre 2024

Dépôt du projet de règlement : 10 septembre 2024

Adoption du règlement par le conseil municipal : 8 octobre 2024

Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 4 novembre 2024

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la Ville dans la section *Avis Publics* ou en faisant une demande au Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 7 novembre 2024

Audrey-Maude Parisien, notaire

Greffière